

La FSU, l'UNSA, la FNEC-FP-FO, le SGEN CFDT, dénoncent la mise en place d'une part variable dans la Prime Rep+ des personnels qui y sont affectés.

Alors que le ministère veut développer et renforcer les collectifs de travail, il crée une mise en concurrence des écoles et du collège au sein d'un même réseau d'éducation prioritaire renforcés et au sein d'une même académie. La répartition imposée des montants de la prime ne fera que créer des injustices et des incompréhensions, des concurrences entre écoles, entre écoles et collèges, qui jusque-là travaillaient ensemble, d'autant qu'aucun mécanisme garantissant la transparence et l'équité de traitement n'est prévu. Elle pourra même générer des tensions au sein des équipes d'une même école ou d'un même collège, à la recherche d'explications du taux finalement attribué.

Dans les établissements et écoles classés éducation prioritaire, les collectifs de travail sont absolument nécessaires et existent. Ils doivent être soutenus. Les personnels exerçant en éducation prioritaire ont besoin de temps et de conditions de travail améliorées (pondération, temps dégagé pour la formation, effectifs de classe réduits...). Imposer une part variable de rémunération va à l'inverse de l'objectif recherché. Ces collectifs de travail sont pluriprofessionnels. Nous demandons donc l'extension de la prime REP+ aux différentes catégories de personnels qui exercent dans ces écoles et collèges qui n'en sont toujours pas bénéficiaires.

Nous demandons l'abandon de cette part variable au profit d'un complément identique pour tous à la part fixe.